Image not found or type unknown

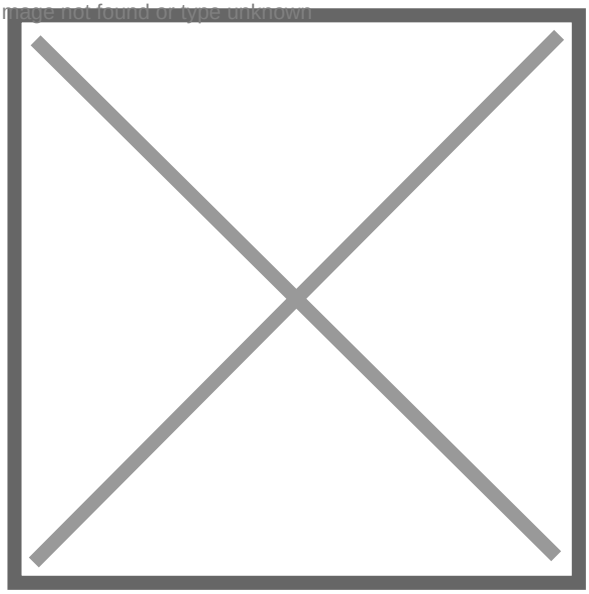

Calcul et versement intérêts C.D.C

Par **ANGEL38**, le **12/07/2019** à **10:26**

Bonjour,

mon père est décédé en octobre 2012. La succession ayant été compliqué avec sa concubine, l'argent de ses comptes a été déposé à la Caisse de Dépôts et Consignation courant 2014, dans l'attente d'un accord de partage.

Ce jour, la succession a enfin été signée.

Sur le compte de succession apparaît bien le montant par moitié pour chacune des parties et il y a une mention concernant les intérêts CDC "1.20", mais l'explication du notaire n'a pas été très claire...ou je n'ai pas tout compris (vu l'émotion de voir enfin s'achever 7 ans de procédures :-)...donc mes questions sont : comment les intérêts sont-ils calculés ? Sont-ils versés dans un second temps à part ? Est-ce normal qu'ils n'apparaissent pas dans le compte de succession ? Doit-on payer des contributions sociales ou autres impôts dessus (doit-on les déclarer ?).

merci pour vos réponses

bonne journée

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés